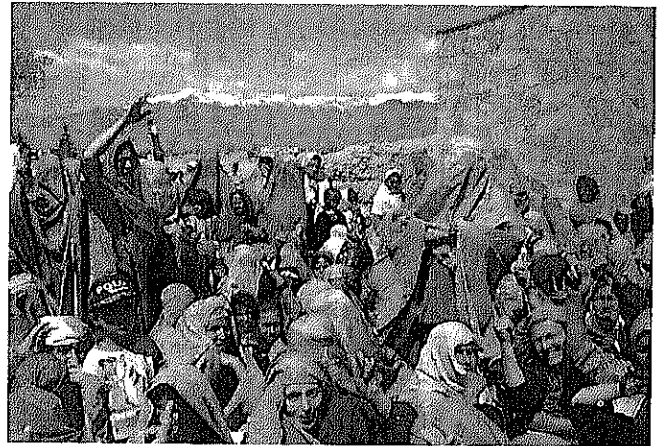


La JICA a ensuite lancé un programme de reconstruction d'urgence à Kandahar, procédant ainsi à la première phase de l'élargissement de l'aide au niveau local. L'Agence prévoit de promouvoir des activités de soutien dans le domaine de l'agriculture, de la voirie et de l'approvisionnement en eau.

Compte tenu de la situation actuelle en Afghanistan, où le gouvernement central et les administrations locales sont toujours à la recherche d'un moyen d'établir de bonnes relations, la garantie de la sécurité est une tâche prioritaire pour la mise en œuvre des activités de soutien à la reconstruction. Parallèlement à la collecte d'informations sur la sécurité publique et le renforcement des mesures de sécurité, la JICA étudie actuellement la possibilité de mettre en œuvre des programmes d'aide dans d'autres régions.



Mères afghanes en discussion sur l'avenir d'une école

Timor oriental

1. Du Contexte de Départ à la Fin du Conflit

Petite île située à l'est de l'Indonésie, le Timor oriental s'étend sur 14 000 km² (soit la superficie de la préfecture de Nagano) et compte environ 750 000 habitants, dont plus de 70 % travaillent dans l'agriculture.

Après les Portugais, arrivés au XVI^e siècle, les Hollandais s'installent dans la partie occidentale de l'île au XVII^e siècle. La partie orientale est colonisée par le Portugal au début du XVIII^e siècle. Si la République indonésienne englobe la partie hollandaise en 1946, le Timor oriental demeure quant à lui territoire portugais. En 1974, à la faveur du changement de régime intervenu au Portugal, les partisans de l'indépendance

du Timor oriental et de l'autonomie au sein de la République indonésienne s'affrontent dans la partie orientale. En 1975, l'Indonésie tente de stabiliser la situation par une intervention politique au Timor oriental, mais l'année suivante, elle l'annexe tout simplement. Cette intégration de fait n'a jamais été reconnue par la communauté internationale.

Après 23 ans d'autorité indonésienne, un référendum national sur l'indépendance est organisé en août 1999. Cette situation a été rendue possible par la crise économique asiatique de 1997 qui a conduit à la déstabilisation du système politique indonésien et à son changement d'orientation politique par rapport au Timor oriental. Bien qu'une majorité écrasante de votants refusent l'autonomie interne proposée par Djakarta et se prononcent pour l'indépendance, des milices timoraises pro-indonésiennes commettent des actes de vandalisme et de violence dans tout le pays. On compte alors plus de 75 % de personnes déplacées ou réfugiées dans la population et plus de 70 % de l'infrastructure* nationale est détruite.

En septembre, sur résolution des Nations unies, des forces multinationales sous commandement australien sont détachées afin de rétablir l'ordre et la sécurité au Timor oriental. Créée en octobre, l'administration provisoire des Nations unies au Timor oriental (ATNUTO ou UNTAET, United Nations Transitional Administration in East Timor) assure la gestion des affaires courantes jusqu'au 20 mai 2002, date à laquelle le Timor oriental déclare son indépendance devant la communauté internationale.

2. Coopération de la JICA pour la Reconstruction et le Développement

En octobre et novembre 1999, la communauté internationale envoie une mission d'étude conjointe au Timor oriental afin d'analyser les besoins à moyen et long termes en matière de reconstruction et de développement. Huit domaines sont examinés : économie, santé et soins médicaux, éducation, agri-

Étude de Développement d'Urgence

Étude sur le Plan d'Amélioration de l'Infrastructure Sociale pour la Reconstruction d'Urgence au Timor Oriental

À l'issue des violences de septembre 1999, plus de 75 % de l'infrastructure physique timoraise était détruite ou inutilisable. En réponse à la demande de l'ATNUTO, une étude de la situation a été conduite afin de formuler des plans de redressement d'urgence en vue de la remise en l'état d'origine de l'infrastructure physique de l'ensemble du pays. Des routes, des ponts, des systèmes d'irrigation, des centrales et installations électriques ont été vérifiés sur tout le territoire national. L'étude a servi de cadre à la mise en place d'un projet pilote de redressement d'urgence et des travaux de réparation des routes à forte intensité de main-d'œuvre ont pu être réalisés.

Le gouvernement japonais a ensuite financé une partie de ce projet pilote par l'intermédiaire du fonds d'aide en cas de catastrophe.

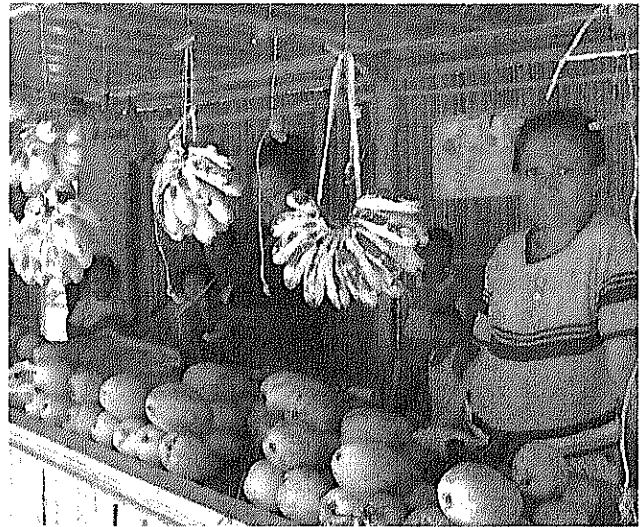
culture, infrastructure, développement rural, fonction publique et système judiciaire.

À la suite de la première réunion sur l'aide au Timor oriental organisée à Tokyo en décembre 1999, le Japon lance des plans à grande échelle pour aider à la reconstruction après les conflits. La JICA débute quant à elle ses activités de soutien en février 2000, établissant un bureau de représentation le mois suivant à Dili.

Dans son aide à la reconstruction après les conflits, la JICA centre son action prioritairement sur les domaines suivants :

(1) renforcement des capacités* et des institutions, (2) développement de l'agriculture et des communautés rurales, et (3) remise en état et entretien de l'infrastructure sociale et économique. Dans le premier domaine, la JICA contribue à stimuler les capacités du personnel de gestion et à consolider les appareils administratifs, afin de parer au manque de ressources humaines expérimentées et compétentes dans divers secteurs, notamment aux postes de gestion du gouvernement précédemment occupés par les Indonésiens. Concernant le deuxième domaine, l'aide permet à moyen et long termes d'assurer un approvisionnement alimentaire stable, notamment pour ce qui est du riz. Dans le troisième et dernier domaine, la JICA contribue à rétablir et entretenir l'infrastructure sociale et économique détruite à l'occasion des violences perpétrées à la suite du référendum.

L'aide s'est traduite par divers programmes : études de développement d'urgence, programmes d'habilitation communautaire*, mise à disposition d'équipements médicaux spécialisés en collaboration avec des ONG et accueil de participants à une formation technique. À l'avenir, la JICA prévoit de renforcer sa contribution dans le cadre de la valorisation des ressources humaines, élément indispensable de l'aide à un pays nouvellement indépendant. Ainsi, des techniciens de niveau intermédiaire seront formés en vue d'assister le Département d'ingénierie de l'Université nationale du Timor oriental. Dans le même temps, des experts et



État de fruits géré par un groupe de femmes grâce au programme d'habilitation communautaire de la JICA avec HABURAS, une ONG locale. L'amélioration des revenus des femmes gravement fragilisées par les conflits, participe au soutien économique.

des volontaires japonais pour la coopération internationale (JOCV) seront envoyés sur le terrain.

Les principales caractéristiques de l'aide à la reconstruction après les conflits apportée par la JICA dans le cas du Timor oriental sont résumées ci-après.

3. Coordination avec les Pays d'Asie

L'aide de la JICA se caractérise aussi par la coopération avec les pays d'Asie. L'établissement de bonnes relations avec les voisins asiatiques est très important pour le Timor oriental. Ainsi, la JICA contribue-t-elle au développement des ressources humaines par le programme de formation pour les pays tiers* conduit en coopération avec d'autres pays, notamment l'Indonésie, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande.

4. Coopération avec les ONG

L'aide de la JICA se singularise ensuite par la collaboration active des ONG. L'Agence réalise en effet des projets en coopération avec des ONG internationales, japonaises ou encore des ONG locales présentes au Timor oriental avant même les épisodes de violence.

Programme d'Habilitation Communautaire

Projet de Reconstruction du Système de Santé et de Soins Médicaux au Timor Oriental

Les violences de septembre 1999 ont détruit les installations médicales et forcé les professionnels de la santé du Timor oriental à fuir, entraînant l'effondrement des systèmes nationaux de santé et de soins médicaux. La JICA et une ONG appelée World Vision ont alors mis en œuvre un programme commun pour reconstruire les systèmes communautaires de santé et de soins médicaux à Remesio, Raurara et Rikidoe, trois sous-districts du district d'Aireu, lequel est situé à approximativement 50 km au sud-ouest de Dili, la capitale. D'une durée de 18 mois à compter de février

2000, ce programme a permis (1) de faciliter la planification et la gestion de services de soins de santé efficaces, (2) de valoriser certaines ressources humaines, notamment des agents de santé locaux, des accoucheuses traditionnelles et du personnel soignant dans les sous-districts, (3) de remettre en état le système de soins de santé primaires et les centres de santé sous-régionaux, ainsi que les services aux villageois dans les postes sanitaires, et (4) de renforcer les relations entre les administrations locales et les représentants du secteur privé.

5. Adaptation aux Besoins Locaux

Pour répondre d'une manière appropriée aux besoins du Timor oriental en matière de reconstruction et de développement, la JICA adapte son dispositif d'aide d'une manière souple. Le plan qui illustre le mieux cette démarche est celui de la reconstruction et de la modernisation d'urgence (étude de développement) de l'infrastructure et du système d'adduction d'eau. L'Agence ne s'est pas contentée d'établir un plan de remise en état de l'infrastructure et des installations d'approvisionnement en eau. Dans le cadre d'une étude de

développement d'urgence, elle a formulé et mis en œuvre des projets pilotes afin de reconstruire et de réparer les installations sur les sites requérant une intervention d'urgence. Parallèlement au projet d'intervention d'urgence des Nations unies, ces projets ont joué un rôle important en créant des emplois et en revitalisant l'économie dans la période de transition entre aide humanitaire d'urgence et aide à la reconstruction après les conflits.

Bosnie-Herzégovine

1. Du Contexte de Départ à la Fin du Conflit

Déclenchée par la mort du président Tito en 1980 puis aggravée par une économie stagnante depuis la crise du pétrole, la crise économique dans l'ex-Yougoslavie s'est traduite par une forte inflation, du chômage et une augmentation de la dette extérieure. Dans le même temps, les conflits se sont intensifiés pour devenir des mouvements nationalistes. Après que la Slovénie et la Croatie eurent fait sécession de l'ex-Yougoslavie en 1991, les affrontements se sont amplifiés entre les Bosniaques musulmans et les Bosno-croates catholiques, favorables à l'autonomie, et les Bosno-serbes orthodoxes, hostiles à l'indépendance. Les conflits ont tourné à l'affrontement général et conduit à des actions de « purification ethnique » entre les trois communautés culturelles (bosniaque, bosno-croate, et bosno-serbe) présentes.

La guerre civile, qui a duré trois ans et demi, s'est traduite par 200 000 victimes et plus de 2,7 millions de personnes déplacées ou réfugiées, soit plus de la moitié de l'ensemble de la population. À la fin de 1995, les chefs politiques engagés dans le conflit ont été invités à négocier à Dayton, dans l'Ohio aux États-Unis. Les accords de paix ont pu être signés à Paris, mettant un terme définitif à la guerre civile.

Aux termes de ces accords, la Bosnie-Herzégovine reste un « État unique composé de deux entités ». Ces deux entités (régions

indépendantes équivalant à une nation) sont la Fédération de Bosnie-Herzégovine (peuplée de Bosniaques musulmans [43,7 %] et de Bosno-croates catholiques [17,3 %]) et la République serbe (peuplée majoritairement de Bosno-serbes orthodoxes [31,4 %]).

Le pays prend un nouveau départ en tant qu'État unique partagé en deux entités coiffées par des instances communes dont la présidence alterne tous les huit mois entre les trois principales communautés. Le gouvernement central fait donc office d'organe diplomatique et de coordination entre la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la République serbe, qui chacune élit son président et son Parlement et dispose de son Conseil des ministres.

2. Coopération de la JICA pour la Reconstruction et le Développement

En Bosnie-Herzégovine, le conflit a conduit à l'anéantissement de l'économie, 80 à 90 % des biens de première nécessité provenant dès lors de l'aide humanitaire d'urgence assurée par des pays étrangers. Dans cette situation, l'aide humanitaire était indispensable et le Japon a apporté une aide spécifique aux réfugiés dès le début des hostilités. À la suite des accords de paix, et dans la perspective d'une reprise urgente et à court terme de l'économie, le Japon s'est par ailleurs engagé dans une aide hors projet pour la fourniture d'équipements et de matériels nécessaires aux activités économiques.

Dans la perspective de la relance et de l'essor de l'économie

Projet de Remise en État du Système de Transport Public à Mostar

À Mostar, Bosniaques musulmans et Bosno-croates catholiques se font face, respectivement à l'est et à l'ouest de la ville. Initialement, les compagnies de bus de chacune de ces deux communautés ont demandé une aide. En tant que condition de l'aide, (mécanisme dit de « conditionnalité »), la JICA a proposé d'établir une compagnie de bus unifiée avec l'assentiment des deux communautés. Le projet a été mis en œuvre conformément aux termes de l'accord ainsi conclu, la gestion étant assurée à tour de rôle par le président de l'une

ou de l'autre communauté culturelle. L'Agence a accueilli avec satisfaction cette unité retrouvée. La promotion active de la reconstruction par la JICA a été chaleureusement saluée par les autres donateurs*. Dans le cadre du processus de conditionnalité de l'aide à Mostar, les exploitants de la compagnie ont mis eux-mêmes en place un service de ceinture desservant les équipements collectifs des deux communautés culturelles. Il est attendu des nouveaux bus qu'ils participent à la dynamique de réconciliation.



Accessibles à tous les usagers, les bus des sociétés municipales de transport public à Sarajevo, Mostar et Bonja Luka ont été fournis grâce à l'aide financière non remboursable du Japon.

à moyen et long termes, l'Agence fournit une aide axée sur le développement des ressources humaines en cinq points : (1) rétablissement de la société civile par la remise en état des services d'approvisionnement en eau et en électricité, (2) modernisation de l'infrastructure dans le domaine des soins médicaux, des transports publics et de la voirie, (3) aide au rapatriement des réfugiés par la création d'emplois, (4) soutien lié aux mines antipersonnel, notamment pour la réinsertion des victimes et (5) aide technique pour la transition vers une économie de marché et le transfert de compétences en gestion économique.

Depuis 1996, la JICA s'emploie à mettre en œuvre l'ensemble de ses programmes d'aide pour résoudre l'ensemble des points évoqués. Dans le cadre de ces efforts soutenus, elle organise des programmes de formation. Elle procède également à l'affectation d'experts pour conseiller et perfectionner les agents administratifs locaux et envoie des techniciens de maintenance ou de gestion pour s'occuper des équipements et matériels fournis. Enfin, elle réalise une étude de développement sur l'extension de l'infrastructure actuelle et appuie le recours à la coopération financière non remboursable.

Dans la formulation et la mise en œuvre de ses projets, la JICA s'efforce de promouvoir la réconciliation entre les communautés culturelles en répartissant l'aide d'une manière équitable. L'Agence donne par ailleurs aux parties concernées de nombreuses occasions de s'asseoir autour d'une table pour discuter dans le cadre d'un projet. Une aide aux victimes des mines antipersonnel a par ailleurs été fournie en coopération avec des ONG locales et d'autres organismes d'aide.

Cambodge

1. Du Contexte de Départ à la Fin du Conflit

Après 80 ans de domination française, le Cambodge a obtenu son indépendance en 1953. En 1975, les Khmer rouges installent Pol Pot au pouvoir, sous la férule duquel 1,7 million de personnes auraient été tuées. La tragédie prend fin en 1979 avec le remplacement de Pol Pot par l'administration Heng Samrin et la création du royaume du Cambodge, avec le soutien des troupes vietnamiennes. La réconciliation au sein du

pays débutera toutefois seulement avec le départ de ces mêmes troupes en 1989.

Après deux ans de négociations, les accords de paix de Paris scellant une solution globale aux conflits cambodgiens sont conclus : 1991 marque ainsi le début de la reconstruction. Devenue opérationnelle en 1992, l'autorité provisoire des Nations unies pour le Cambodge (APRONUC ou UNTAC, United Nations Transitional Authority in Cambodia) assumera un riche éventail de responsabilités dans le rétablissement du Cambodge, jusqu'à la fin de son mandat en 1993.

Cependant, comme le montre un coup de force armé

Projet d'Aide pour la Réforme des Systèmes Juridique et Judiciaire du Cambodge

Conçu pour aider à la création d'un code civil et d'un code de procédure civile, ce plan doit également permettre de développer les ressources humaines du milieu judiciaire en vue d'assister les principaux organes de décision centraux. Ces lois sont fondamentales pour le respect des droits et des biens des personnes. Elles sont donc indispensables à l'essor économique du pays. Dans le cadre du développement de ressources humaines du milieu judiciaire, des ateliers sur le code civil et le code de procédure civile ont été organisés à l'intention des administrateurs et des procureurs du ministère de la Justice. Les agents concernés par ces lois ont été invités à suivre une formation spécifique au Japon. L'invitation s'adressait également au

secrétaire du ministère de la Justice qui a bénéficié d'un stage individuel. Des juristes cambodgiens ont par ailleurs participé à d'autres cours et séminaires sur le système de droit civil, organisés en collaboration avec le ministère japonais de la Justice, l'Université de Nagoya et la Fédération japonaise des associations de juristes. Les séminaires de cette dernière institution sont suivis par 80 % de l'ensemble des juristes cambodgiens exerçant légalement. Les participants ont indiqué que les séminaires leur avaient appris à comprendre les nouveaux codes de procédure civile et que l'aide au développement humain destinée aux professionnels du droit avait été fructueuse.

Soutien aux Activités de Déminage au Cambodge

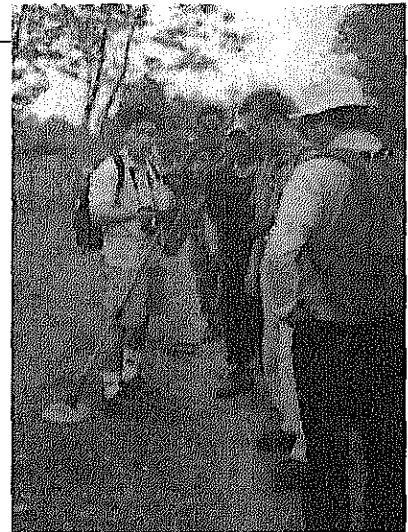
Le nord-ouest du pays est encore truffé de mines antipersonnel, plus particulièrement près de la frontière thaïlandaise, jadis contrôlée par l'armée de Pol Pot. Nombre d'engins non explosés datant de la guerre du Vietnam sont toujours enfouis près de la frontière avec ce pays, à l'est.

Des centaines de milliers et peut-être des millions de mines antipersonnel et d'engins non explosés seraient encore enterrés un peu partout dans le sol cambodgien, constituant ainsi un obstacle à une bonne reprise économique et une menace quotidienne pour la vie des populations.

Pour faire face à cette situation, la JICA a réalisé en 1998 une étude de formulation de projets et lancé un programme destiné à renforcer le CMAC. Dans ce cadre, le gouvernement japonais a fourni une coopération financière non remboursable permettant l'acquisition de débroussailleuses, de véhicules et d'équipements de communication. Les

La JICA contribue au développement de ressources humaines du Centre cambodgien d'action contre les mines (CMAC ou Cambodian Mine Action Center).

débroussailleuses automatiques sont très utiles car elles accélèrent le travail de déminage. En envoyant des conseillers pour les systèmes d'information, la maintenance et les transports, la JICA a grandement contribué à rendre les opérations de déminage du CMAC plus efficaces et plus rapides.



en 1997, la paix durable s'est longtemps fait attendre au Cambodge.

Dans ce pays, les conflits sont causés par divers facteurs, au rang desquels figurent, parmi les plus importants, l'isolement géographique, l'extrême pauvreté des zones rurales, le système judiciaire sous-développé, l'absence de prise de conscience par rapport au respect des droits de l'homme et l'incapacité de désarmer (contre-mesure à l'égard des Khmers rouges). La paix ne pourra être rétablie d'une manière permanente au Cambodge si l'aide à la reconstruction après les conflits ne s'attaque pas à ces facteurs. Nul ne saurait ignorer qu'ils constituent le terreau où germent les futurs conflits.

Aussi, l'aide à la reconstruction et au développement fournie par la JICA l'a-t-elle été de sorte à réduire l'incidence de ces facteurs.

2. Coopération de la JICA pour la Reconstruction et le Développement

Dans le cadre de la reconstruction après les conflits au Cambodge, une réforme radicale de la gestion des affaires publiques, de l'économie et de la société s'est avérée nécessaire dès la signature des accords de paix.

Les priorités évoluent suivant le stade de reprise. Immédiatement après le cessez-le-feu, de 1991 à 1993, les

Projet de Coopération Triangulaire au Cambodge (Rapatriement et Personnes Déplacées)

Ce projet a été développé par des pays formant un triangle de par leur situation géographique : le Japon, les quatre pays de l'ANASE (Indonésie, Malaisie, Philippines et Thaïlande) et le Cambodge. Partant de l'idée que le retour des réfugiés et des personnes déplacées devait être librement consenti, il vise à remettre en état l'infrastructure sociale par des projets de développement rural et à préparer ainsi le rapatriement. Les activités entrant dans ce cadre couvrent quatre domaines : production agricole, éducation, amélioration des moyens d'existence et hygiène publique. Le projet s'est déroulé en 4 phases. La première phase a permis de

restaurer l'infrastructure rurale. La deuxième et la troisième phases ont intégré diverses activités, telles que le transfert de technologie aux exploitants agricoles, la création d'associations d'exploitants, la construction et la gestion de centres communautaires et l'introduction de systèmes de distribution d'eau par rotation. La quatrième et dernière phase prévoit de confier ces activités au personnel local. Celles-ci auraient permis jusqu'à aujourd'hui à quelque 1 300 réfugiés et personnes déplacées de revenir dans les 227 villages gérés dans le cadre du projet, soit 1,2 % de la population totale concernée.



Des volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV) se déplacent dans les villages pour assurer la vaccination et l'éducation sanitaire de la population, réduisant ainsi le taux de mortalité infantile, dans le cadre du projet de coopération triangulaire (retour de réfugiés et de personnes déplacées).

mécanismes administratifs de base nécessitant le plus grand soutien ont été le rapatriement, les élections générales et la promulgation de la constitution. Du retrait de l'UNTAC en 1994 jusqu'aux élections générales de 1998, les efforts ont essentiellement portés sur les exigences économiques et sociales. Depuis 1999, les besoins d'aide se sont diversifiés pour englober l'amélioration des capacités des rouages administratifs, la réduction de la pauvreté, la stimulation de l'économie, la modernisation de l'infrastructure et le développement des ressources éducatives et humaines.

Le Futur du Soutien à la Consolidation de la Paix

Grâce à ses expériences durant la seconde guerre mondiale, le Japon a appris à reconnaître l'importance et à apprécier les bienfaits de la paix, base du développement d'un pays et de ses ressources humaines. La paix est essentielle au développement social et au bonheur des populations dans tous les pays et toutes les régions du monde.

Aujourd'hui, nombreux sont les pays dévastés par les conflits ou cherchant à se rétablir après les préjudices occasionnés. Parmi ces derniers, nombreux sont ceux qui s'enfoncent de nouveau dans une situation de conflit parce qu'ils n'ont pas réussi à sortir du marasme.

En tant que membre d'une communauté internationale qui aspire à une coexistence pacifique, il est du devoir du Japon d'aider ces pays à s'engager dans la voie de la paix, de la stabilité et de la reconstruction.

Pour que les pays marqués par des conflits renouent durablement avec la paix et se reconstruisent en tant que nation, une certaine cohérence et permanence doivent être observées dans la mise en œuvre de toutes les activités de soutien - depuis les

Face à des besoins aussi diversifiés, les actions de soutien de la JICA ont été très variées. En pratique, huit domaines ont été privilégiés : (1) bonne gestion des affaires publiques, (2) création de conditions favorables au développement économique, (3) développement de l'infrastructure économique et sociale, (4) modernisation de la santé et des soins médicaux, (5) modernisation de l'enseignement, (6) développement agricole et rural, (7) déminage et soutien aux personnes handicapées, et (8) gestion des ressources environnementales. Au début des années 1990, lorsque la JICA a entrepris son action, le sens de la reconstruction dans la consolidation de la paix n'était pas clairement établi. Le soutien apporté ne l'a donc pas toujours été dans l'optique de consolider la paix ou même de reconstruire le pays.

Néanmoins, la plupart des projets engagés pour répondre aux multiples besoins du Cambodge ont contribué d'une manière significative à la reconstruction après le conflit et à la consolidation de la paix.

actions militaires et politiques de consolidation de la paix dans leur phase initiale à la réponse adaptée aux besoins urgents jusqu'au passage à la phase de reconstruction pour asseoir la paix et renforcer les capacités de la nation. Pour le Japon, contraint par la loi à un système de défense réactif, le soutien à la reconstruction après les conflits par la coopération au développement, ainsi que l'action politique, doivent faire l'objet d'une grande rigueur.

Agence d'exécution de l'aide publique au développement (APD), la JICA a appuyé de diverses manières les efforts d'auto-assistance des pays en développement. À l'avenir, elle souhaite maintenir un soutien constant, depuis la réponse aux besoins urgents jusqu'au soutien à grande échelle pour la reconstruction, en s'appuyant sans réserve sur son expérience passée et ses connaissances. Le soutien isolé de l'Agence peut toutefois s'avérer insuffisant. Tous les organismes internationaux, les ONG et la société civile doivent unir leurs efforts et œuvrer de concert à la consolidation de la paix.



Partie I

L'APD et les Programmes de la JICA

Chapitre 1 • Thèmes Développés dans les Programmes de la JICA

- 1 Approche de la Diffusion de l'Information 28
- 2 Coopération Technique à Distance Grâce aux TI 31
- 3 Soutien aux Personnes Handicapées 35

Chapitre 2 • Aperçu de l'APD Japonaise et des Programmes de la JICA

- 1 L'APD et la JICA 39
- 2 Aperçu Statistique des Activités de la JICA 46

Chapitre 1

Thèmes Développés

dans les Programmes de la JICA

Approche de la Diffusion de l'Information

Préparation à la Diffusion de l'Information

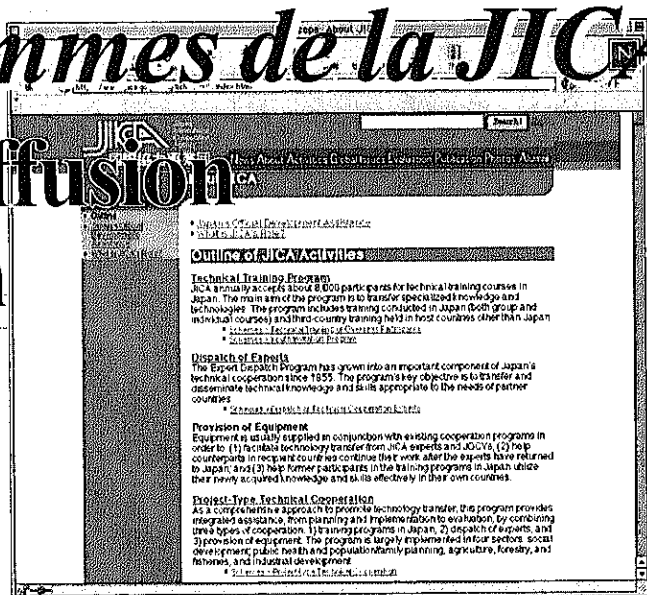
Préparatifs en Vue de la Diffusion de l'Information

Afin d'améliorer la diffusion des informations la concernant, la JICA a institué en mars 2000 un groupe de travail spécial. Constitué de représentants du Département, et plus précisément, de la Division des affaires générales, responsables du secrétariat ainsi que de membres d'autres départements, ce groupe a examiné d'une manière générale les procédures et les questions qui devaient être abordées dans ce domaine.

Pour étudier la question des travaux préliminaires à la compilation de documents, nous avons tout d'abord sélectionné puis étudié, de juillet à septembre 2000, une section type dans laquelle une méthode de compilation spécifique avait été mise en œuvre. À l'issue de cette expérience pilote, nous avons transmis à toutes les antennes de la JICA au Japon et à l'étranger un guide sur la diffusion de l'information et la compilation de documents. Les travaux à grande échelle ont alors pu commencer.

En août 2000, la Division de la gestion de l'information a été instituée au sein du Département des affaires générales, afin de promouvoir : 1) le contrôle de l'avancement des travaux en matière de collecte de documents et de services de renseignements efficaces au moyen d'études de cas au niveau des administrations locales et des organismes administratifs ; 2) la collecte de données par les consultants en gestion documentaire ; 3) les échanges de vues avec d'autres organisations gouvernementales. Les études ont porté sur les points ci-après.

- 1) Détermination de la période de rétention et des critères de classement des documents ;
- 2) Élaboration de la liste d'enregistrement des classeurs de la JICA ;
- 3) Préparation du guide sur la diffusion de l'information et la compilation de documents ;
- 4) Publication par courrier électronique du document intitulé *Information Disclosure News* ;



Des informations sont proposées (en anglais) sur la page d'accueil du site Web de l'Agence.

- 5) Préparation de critères de sélection pour la diffusion de l'information ;
- 6) Préparation du manuel de procédures pour la diffusion de l'information ;
- 7) Révision des règles de gestion des documents officiels et établissement de règles dans le domaine de la diffusion de l'information ;
- 8) Sélection et formation du personnel responsable de la diffusion de l'information ;
- 9) Établissement, au siège comme dans les antennes de l'Agence au Japon, du Centre général d'information la « JICA Plaza », point où seront adressées les demandes de documents provenant du public ;
- 10) Mise à jour de la page d'accueil du siège (avec lancement d'une page sur la diffusion de l'information) et création de pages d'accueil pour les antennes de l'Agence au Japon.

Principales Mesures Relatives à la Diffusion de l'Information

Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2002 de la loi (loi prévue dans la loi sur la Liberté de l'information) concernant l'accès aux informations détenues par les institutions administratives indépendantes, la JICA a pris les mesures énoncées ci-après.

1. Ouverture de la JICA au Public

La plupart des activités de la JICA ne se déroulent pas au Japon mais dans les pays en développement (PED). Les

citoyens japonais ne peuvent donc pas en être les témoins directs et il est par conséquent difficile de les y intéresser. Si nous voulons qu'ils nous aident activement à fonder une agence indépendante, nous devons obtenir leur adhésion et leur soutien pour les activités de l'Agence et de l'aide publique au développement (APD). Aussi est-il essentiel de promouvoir énergiquement la diffusion de l'information et de donner au public tous les renseignements qu'il désire sur notre organisation et nos programmes.

Notre système de diffusion de l'information est donc conçu de sorte que tout citoyen puisse recevoir aisément et rapidement toutes les informations souhaitées dans ces domaines.

2. Responsabilité Devant le Public

Les programmes de la JICA sont financés par les impôts des citoyens japonais. Plus que jamais consciente du soutien apporté par le public et du rôle qu'elle joue pour ce dernier, l'Agence se doit de rendre compte aux citoyens des actions entreprises dans le cadre de ses programmes.

3. Amélioration du Système de Diffusion de l'Information

Le système de diffusion de l'information a été élaboré sur la base d'ordonnances promulguées et entérinées par les administrations locales, et aussi d'arrêts de jurisprudence des tribunaux. Même si les administrations locales diffèrent de la JICA tant sur le plan de la taille que celui des programmes mis en œuvre, ces entités sont les unes comme les autres tenues d'expliquer leurs activités au public et d'en garantir la transparence.

Pour parvenir à l'outil idéal, la JICA s'efforce de réviser et d'améliorer sans cesse ses services en s'appuyant sur les systèmes soutenus par les organismes administratifs et les autres institutions administratives indépendantes, ainsi que par les administrations locales.

4. Diffusion de l'Information à des Fins d'Évaluation

Un service d'information efficace doit répondre aux

demandes d'une société en mutation rapide. C'est pourquoi le service de diffusion de l'information de la JICA communique les documents appropriés aux citoyens qui désirent évaluer les programmes de l'Agence. Les opinions formulées par ces derniers sont intégrées en retour dans les programmes, lesquels sont ainsi révisés, améliorés et renforcés.

5. Mesures pour Répondre aux Demandes de Renseignements

Les demandes de renseignements ainsi que leur mise à disposition sont traitées par le guichet de diffusion de l'information. Situé au Centre général d'information la JICA Plaza, cet organe, qui dépend du siège de l'Agence, a commencé à recevoir des demandes de renseignements sur l'Agence toute entière dès le 1^{er} octobre 2002 (date d'entrée en vigueur de la loi concernant l'accès aux informations détenues par les institutions administratives indépendantes).

Pour les antennes de l'Agence au Japon (bureaux régionaux, centres internationaux, centres de formation des volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV)), la plateforme instituée dans le cadre du guichet de relations publiques de la JICA Plaza a commencé à recevoir des demandes d'informations sur la JICA à partir de la même date.

6. Réponses Spécifiques aux Exigences du Service Général d'Information

1) Obligations du service d'information

Actuellement, ces obligations se définissent par rapport à la loi concernant la poursuite de la préparation et de la diffusion d'états financiers pour les sociétés publiques spéciales (1997, loi n° 103) ; ce qui se traduit par la présentation d'un bilan simplifié des états financiers.

Le système de diffusion de l'information prévu par la loi concernant l'accès aux informations détenues par les institutions administratives indépendantes prescrit la communication de renseignements sur l'organisation, les activités, les

Tableau 1-1 Description des services d'information

Données de base concernant la structure et le système	Lois et réglementations, vue d'ensemble de l'organisation, organigramme, missions, liste des spécialistes de la gestion, lieux d'exercice, numéros de téléphone et de télécopie, descriptions des programmes, etc.
Informations sur l'état actuel des activités de la JICA	Plans d'exécution des projets, données relatives aux projets, politique de mise en œuvre, réalisations, état d'avancement des projets, rapports annuels, rapports d'audit, rapports divers liés aux programmes, données statistiques, etc.
Informations sur le budget et l'apurement des comptes	Budget, publication des comptes définitifs, déclaration des coûts administratifs, etc.
Informations contractuelles sur l'approvisionnement en matériel et la réalisation des travaux de construction	Publication des projets soumis à appel d'offres ouvert et résultats des soumissions, conditions d'admissibilité, délais de soumission, soumissionnaires, offres, soumissionnaires retenus, prix prévus au contrat et formulaires divers concernant appels d'offres et contrats
Informations concernant les évaluations	Rapports annuels d'évaluation, rapports d'évaluation ex post et diagrammes d'évaluation de projets ex ante établis par des universitaires et des organisations externes
Informations collectées et stockées par la JICA, fortement demandées par les particuliers et les entreprises	Niveau de vie par pays, rapports de recherche, coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) et coordination avec les administrations locales, soutien à l'éducation pour le développement, etc.

affaires financières, l'évaluation et l'audit de ces institutions.

Pour répondre à la demande d'informations que cette loi considère comme l'élément essentiel du service de l'information, l'Agence se propose de fournir sur les PED des données collectées dans le cadre de ses activités et de communiquer les résultats des programmes, ainsi que tout autre renseignement pertinent aux citoyens japonais, afin qu'ils puissent mieux comprendre et soutenir la communauté internationale, notamment les PED.

Constituant l'une des deux principales obligations de la loi, le système de fourniture d'informations va de pair avec le système de demande d'informations. Ce système et les méthodes qui régissent la fourniture d'informations sont présentés dans le Tableau 1-1 à la page précédente.

2) Préparations pour le service d'information

Afin d'offrir des services d'information qui soient tournés vers le citoyen et lui fournissent rapidement les renseignements qu'il demande, l'Agence a créé en 2002 la JICA Plaza : point de contact des demandes de documents émises par le public, il propose aux antennes japonaises des informations sur les programmes et l'organisation de la JICA. Nous nous efforçons actuellement d'améliorer l'environnement de ce service au moyen d'Internet.

À l'entrée en vigueur de la loi concernant l'accès aux informations détenues par les institutions administratives indépendantes, la JICA Plaza a commencé à fonctionner comme guichet de demande d'informations. Aussi est-il équipé aujourd'hui d'un système de gestion documentaire concernant les informations diffusées par la JICA.

Depuis la page d'accueil de l'Agence, il suffit de cliquer sur la rubrique consacrée à la diffusion de l'information pour consulter, grâce à une fonction de recherche, divers règlements sur ce sujet, ainsi qu'une liste répertoriant les dossiers de documents disponibles.

Informations dans le Système de Gestion des Connaissances

Système en Réseau d'Informations Sectorielles et Thématiques

(Système de Gestion des Connaissances)

Actuellement en cours d'installation au sein du service d'information mentionné plus haut, ce système stocke des données relatives à des questions et des secteurs liés au développement. Celles-ci sont collectées et recensées dans le cadre du réseau d'informations sectorielles et thématiques que la JICA s'efforce de mettre en place.

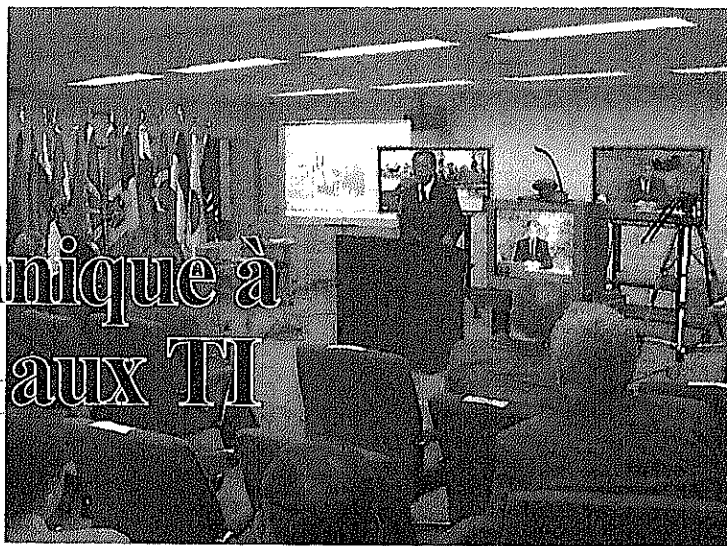
Les connaissances accumulées durant l'exécution des programmes seront mises à la disposition de tous les acteurs du développement, à l'intérieur comme à l'extérieur du

Japon. Elles constitueront des ressources publiques que les citoyens japonais pourront largement exploiter grâce à Internet.

Les programmes de la JICA, par exemple, sont classés selon plus de 20 thèmes sectoriels (consolidation de la paix, mesures de lutte contre la pauvreté, intégration des sexes, sécurité sociale, éducation, démographie, médecine et soins de santé, technologies de l'information et de la communication, ressources en eau, transition vers une économie de marché, développement du secteur privé, développement agricole et rural, développement de la pêche, protection de l'environnement, etc.), ce qui permet d'ordonner et de sauvegarder les données disponibles. Les connaissances à communiquer au grand public sont énumérées ci-après.

- 1) Nom du projet, description, objectif, etc. (liste de description des projets)
- 2) Nom du cours de formation, description, objectif, etc. (liste de description des cours de formation)
- 3) Objectif du projet, réalisation, ressources (matrice de conception du projet [PDM]*)
- 4) Accord avec le pays partenaire concernant la réalisation du projet (procès-verbal des discussions, étendue des travaux, etc.)
- 5) Compilation des documents concernant le projet (documentation projet)
- 6) Compilation des documents concernant les résultats des évaluations réalisées avant le projet (fiche d'évaluation de projets ex ante, désormais consultable depuis la page d'accueil de la JICA)
- 7) Compilation des documents concernant les résultats des évaluations à l'achèvement du projet (diagrammes récapitulatifs des résultats des évaluations de fin de projets)
- 8) Compilation des documents concernant les résultats des évaluations plusieurs années après l'achèvement du projet (diagrammes récapitulatifs des résultats des évaluations ex post)
- 9) Compilation des documents concernant la politique de mise en œuvre des projets par thème (lignes directrices par thème)
- 10) Connaissances de base concernant la coopération internationale par secteur et par thème (historique de la coopération, déclarations internationales, bibliographie, glossaire, données statistiques de base et évolution de l'aide à l'échelon international)
- 11) Études de cas par projet pour de futurs enseignements (bonnes pratiques de l'aide)
- 12) Introduction des thèmes développés dans les programmes (actualité des [thèmes])
- 13) FAQ (Forum aux questions) (Conseils et astuces)

Coopération Technique à Distance Grâce aux TI



Cérémonie d'ouverture d'une formation en groupe utilisant J-Net (Centre international de Tokyo)

Les Changements Accompagnant le Développement des TI

■ Généralisation Progressive du Télé-Enseignement

Avec la diversification et la spécialisation des besoins des pays en développement (PED) et les efforts de la coopération technique internationale, qui portent toujours plus sur les aspects non matériels et notamment sur le soutien aux politiques et aux systèmes, la JICA se doit de revoir ses méthodes opératoires, afin de répondre d'une manière plus adéquate et plus souple aux besoins des PED.

L'évolution rapide des technologies de l'information (TI) devrait jouer un rôle éminemment important comme moteur de la croissance économique mondiale au XXI^e siècle. Les applications liées aux TI se sont généralisées plus particulièrement dans le domaine de l'enseignement et de la formation. La méthode traditionnelle d'enseignement magistral cède progressivement la place au « télé-enseignement ». La Banque mondiale et d'autres donateurs* ont commencé d'appliquer à très grande échelle les TI à la coopération technique, car cette activité fait intervenir des ressources situées dans les PED, très loin de ces mêmes donateurs.

Dans ce contexte, le Japon s'est déclaré prêt à lutter contre le fossé numérique* et à améliorer l'efficacité de l'aide publique au développement (APD) en faisant appel aux TI pour le télé-enseignement. Dans le cadre des mesures de coopération globale* contre le fossé numérique international annoncées au sommet de Kyushu-Okinawa en 2000, le Japon s'est également engagé à mettre en place 30 centres de TI.

Coopération Technique à Distance

■ Définition de la Coopération Technique à Distance

Définie comme la coopération technique faisant appel à des méthodes de télé-enseignement, la coopération technique à distance devrait s'avérer plus efficace et plus rationnelle que la coopération technique traditionnelle s'appuyant sur la méthode magistrale.

■ Objectif Présidant à l'Introduction de la Coopération Technique à Distance

Considérant la portée des mesures de coopération globale contre le fossé numérique international, la JICA milite en faveur du remplacement progressif de la coopération traditionnelle par la coopération à distance, afin d'atteindre les objectifs ci-après.

1) Lutter contre le fossé numérique dans les PED

Le recours aux TI dans la réalisation des programmes d'aide offre aux habitants des PED davantage de possibilités d'utiliser les TI et favorise la mise en place de réseaux.

2) Améliorer l'efficacité et l'efficience de la coopération technique traditionnelle

Les traditionnelles activités de coopération technique en face à face, notamment l'envoi d'experts et la formation au Japon, auront ainsi plus d'efficacité et d'efficience.

3) Satisfaction de besoins auxquels la coopération technique traditionnelle ne peut répondre

Dans les cas où l'envoi d'experts est impossible, les TI permettent la coopération à distance et augmentent les chances d'apprendre pour les habitants des PED : les besoins auxquels la coopération technique traditionnelle ne peut répondre sont ainsi satisfaits.

4) Partage des documents de coopération

La numérisation et la systématisation des documents consolident le savoir-faire et l'expertise de la JICA et favorisent le partage des connaissances hors du cadre des programmes individuels. Cette évolution devrait se traduire par des améliorations qualitatives à tous les niveaux de la coopération technique.

Différents Types et Méthodes d'Exécution de la Coopération à Distance

La coopération technique à distance peut s'effectuer d'une manière individuelle ou en associant les différentes méthodes proposées dans le Tableau 1-2.

Les activités de coopération à distance du Tableau 1-2 se déroulent pour l'essentiel d'une manière centralisée à partir d'un établissement d'enseignement. Les activités de

Tableau 1-2 Les quatre types d'exécution de la coopération technique à distance

Type	Caractéristiques	Programmes existants applicables	Plan d'introduction		
			Court terme	Moyen terme	Long terme
Dialogue	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de conseils et d'orientations par des ressources humaines efficacement mobilisées. • Possibilité de nommer des ressources humaines qui répondent mieux aux besoins des partenaires. 	Formation au Japon ou dans les PED, suivi pour les anciens stagiaires, études de développement/coopération financière non remboursable, volontaires japonais pour la coopération à l'étranger, soutien à l'éducation pour le développement, promotion de la coopération participative, promotion de l'efficacité de l'aide, etc.	○	○	○
Formation et conférences	<ul style="list-style-type: none"> • Offre des possibilités de formation aux responsables des gouvernements et autres personnels qui se trouvent dans l'incapacité de se rendre au Japon pour assister à un stage. • Améliore la qualité et augmente le nombre de stagiaires. 	Formation au Japon ou dans des PED, suivi des anciens stagiaires, volontaires japonais pour la coopération à l'étranger, soutien à l'éducation pour le développement.	○	○	○
Forum	<ul style="list-style-type: none"> • Peut être instauré sur le Web à tout moment. • Possibilité également d'utiliser la vidéoconférence. • Élaboration de politiques, de systèmes et de technologies par un large éventail de participants. • Promotion de la coopération Sud-Sud. 	Formation au Japon ou dans des PED, suivi des anciens stagiaires, études de développement/coopération financière non remboursable, volontaires japonais pour la coopération à l'étranger, soutien à l'éducation pour le développement, promotion de la coopération participative, promotion de l'efficacité de l'aide, etc.	△	○	○
Formation sur le Web	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'ordinateurs personnels (ou d'ordinateurs installés dans des organisations apparentées, etc.) pour l'étude sur Internet. • Possibilité également d'utiliser le réseau J-Net. • Destinée à un large éventail de stagiaires préalablement inscrits dans le cadre des différents programmes ou à des stagiaires non spécifiés (leur nombre peut être limité par l'utilisation d'un mot de passe). • Opportunité d'optimiser les possibilités d'étude et de formation. 	Formation au Japon ou dans des PED, suivi des anciens stagiaires, volontaires japonais pour la coopération à l'étranger, soutien à l'éducation pour le développement.	△	○	○

Remarque : Indique l'état des programmes 1. ○ « prêt à démarrer »
2. △ « en prévision »

type forum ou Web (formation sur le Web), encore dans la phase de planification, devraient quant à elles se dérouler sur Internet. Une ligne de télécommunication permet de se raccorder au réseau de télé-enseignement appelé J-Net (nom provisoire).

Structure et Fonction du Réseau J-Net

J-Net regroupe les centres principaux installés dans les antennes de la JICA au Japon et les centres satellites implantés dans les principaux pays d'Asie bénéficiaires de l'aide (Figure 1-3).

Les centres principaux et satellites sont équipés pour assurer dans chacun d'eux, en mode direct ou interactif, l'enseignement et l'auto-apprentissage à distance de plus de 30 personnes. Le réseau J-Net est techniquement compatible avec le Réseau mondial de formation pour le développement (GDLN) de la Banque mondiale, avec lequel il permet de s'interconnecter. Autrement dit, lorsqu'il est raccordé au réseau GDLN, le réseau J-Net permet d'exécuter des programmes de coopération technique à distance, même pour les pays qui ne disposent pas d'un centre satellite.

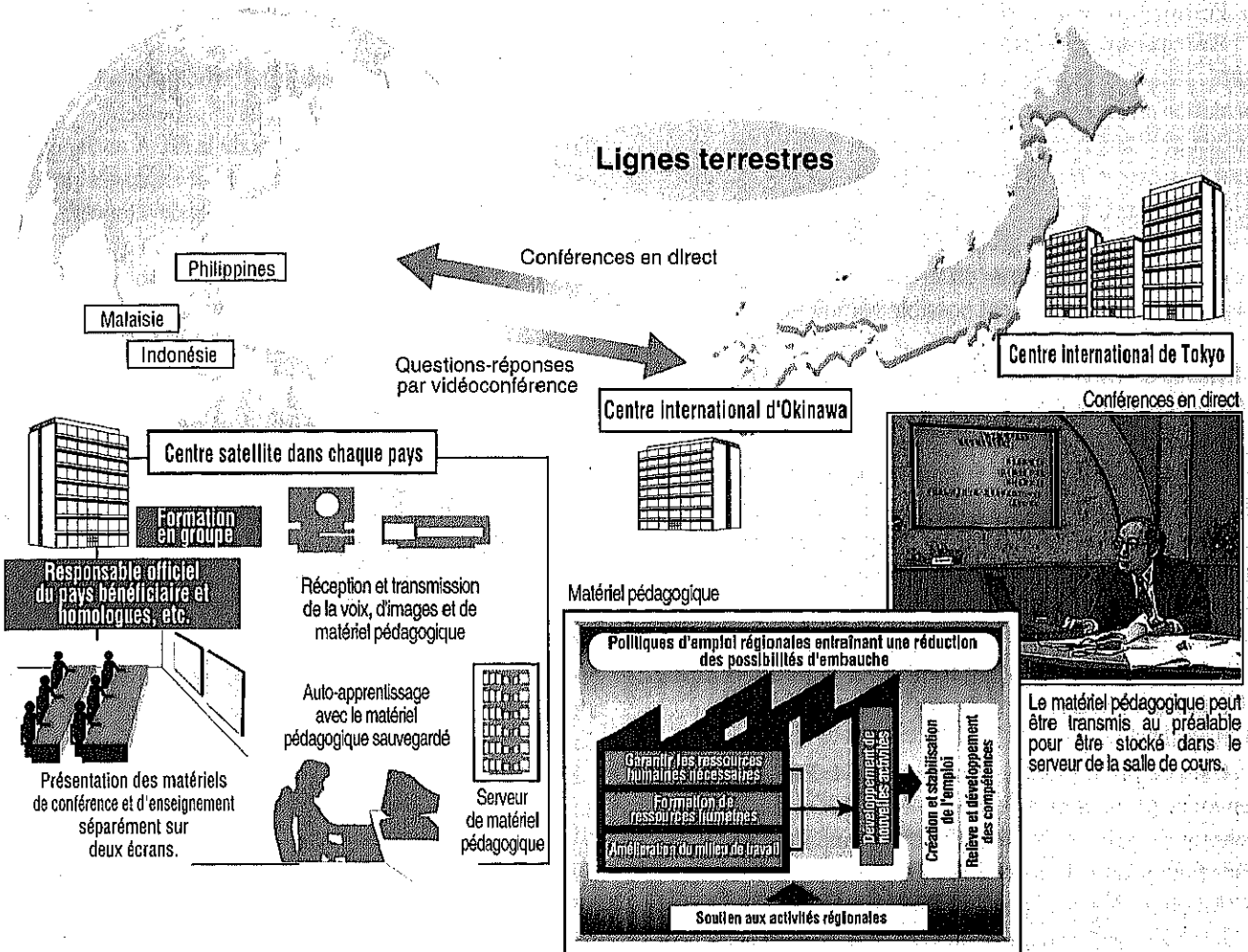
Politique d'Introduction de la Coopération Technique à Distance

J-Net devrait pour le moment se limiter à l'Asie et au développement de centres satellites dans cette région. Au cours de l'exercice 2001, des centres principaux ont été établis à Tokyo et Okinawa et trois centres satellites ont été installés en Indonésie, en Malaisie et aux Philippines. La coopération technique à distance via Internet a été améliorée pour suppléer aux contraintes physiques de J-Net, en alternance avec ce dernier. La démarche d'extension par les centres, lesquels peuvent intégrer la formation magistrale, devrait devenir un élément clé dans la coopération technique à distance. De ce fait, il est envisagé d'étendre systématiquement le réseau aux pays qui disposeront de centres satellites.

Politique d'Introduction

La JICA introduit la coopération technique à distance dans le cadre des programmes suivants :

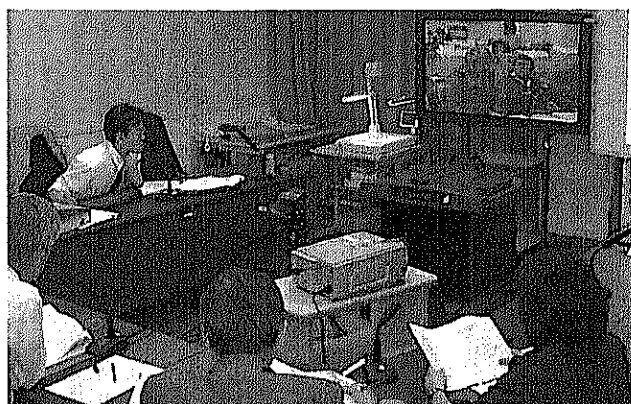
Tableau 1-3 Centres principaux et centres satellites



1. Coopération Technique à l'Étranger

1) Adaptation efficace aux besoins

La coopération technique à distance est activement utilisée pour satisfaire les besoins variés des PED dans les meilleurs délais. Elle fait appel tout spécialement à des universitaires et des intervenants qui travaillent dans des domaines à la pointe du progrès. Ces personnes qu'il est



Réunion entre la division responsable d'un projet indonésien et la partie bénéficiaire dans le studio du réseau J-Net au siège de la JICA

malaisé d'envoyer à l'étranger, sont ainsi réunies dans des forums via Internet. Les moyens de la coopération technique à distance sont de ce fait exploités du mieux possible pour la fourniture de l'aide.

2) Projet de coopération

La formation à distance est largement employée pour les projets de coopération qui exigent la formation de ressources humaines importantes dans un laps de temps bref. Elle est également utilisée pour les échanges technologiques entre projets et pour la coopération Sud-Sud*.

3) Formation sur des thèmes courants

Une formation est également proposée aux homologues via Internet sur des thèmes courants concernant les projets, notamment les méthodes d'évaluation. Cette proposition n'est pas limitée aux pays qui disposent de centres satellites.

4) Coordination de projets et consultations

La coopération technique à distance est utilisée aux stades suivants : planification et surveillance des projets, coordination à chaque phase de l'évaluation et consultations engagées avant l'envoi de missions d'étude et d'experts.

2. Formation Technique

1) Formation préparatoire au cours et de suivi du cours

Pour améliorer les effets de la formation, une formation préparatoire et de suivi est dispensée parallèlement à une formation en face à face. La formation préparatoire au cours permet de sélectionner les candidats susceptibles de participer à un stage au Japon.

2) Stage en groupe

Durant un stage en groupe, certains cours peuvent être proposés simultanément en différents endroits éloignés. Un stage de suivi est également possible via Internet.

3. Études de Développement et Coopération Financière Non Remboursable

La coopération technique à distance est utilisée non seulement pour la formation des homologues et la recherche en coopération, mais aussi pour la planification des projets, les activités de conseil et la coordination avec les homologues dans leurs pays respectifs, dans le but d'améliorer l'efficacité des programmes.

4. Envoi de Volontaires Japonais pour la Coopération à l'Étranger (JOCV)

1) Appui technique

Lors de projets nécessitant un appui technique, tel que l'envoi de groupes dans le programme de JOCV, les experts techniques utilisent les moyens de communication à distance pour prodiguer leurs conseils.

2) Amélioration de la phase préparatoire

La vidéoconférence sera utilisée durant les séances d'in-

formation et de consultation dans la phase préparatoire du programme des volontaires seniors.

5. Promotion de la Coopération Participative

1) Soutien à l'éducation pour le développement

Dans les centres des antennes de la JICA au Japon, les programmes réalisés par les PED sont exploités pour les activités de soutien à l'éducation pour le développement.

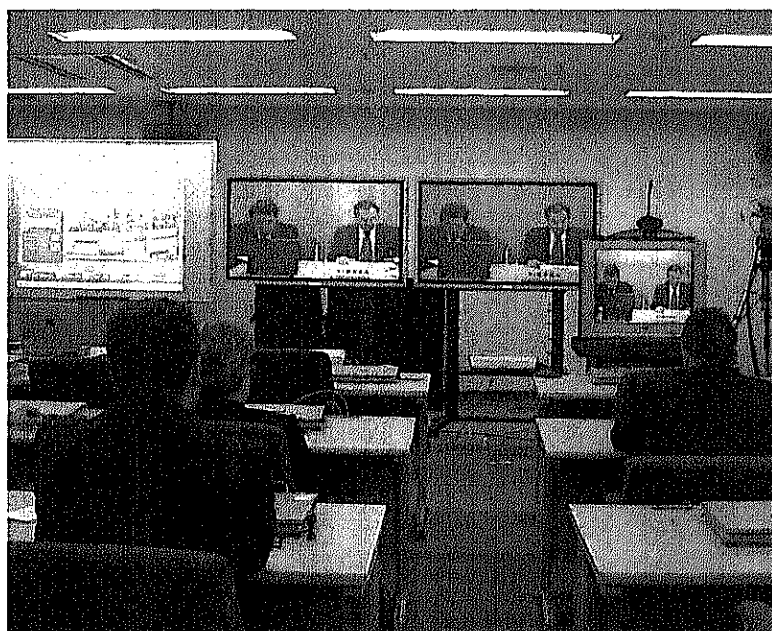
2) Favoriser l'accès aux groupes de citoyens

Un forum destiné à l'échange d'informations avec les organisations non gouvernementales (ONG) locales sera proposé aux groupes de citoyens désireux de participer à la coopération internationale.

Liens avec d'Autres Organisations

La JICA s'emploie activement à satisfaire les demandes émanant d'autres organismes d'aide, organisations de recherche pédagogique et organisations publiques japonaises souhaitant utiliser les TI.

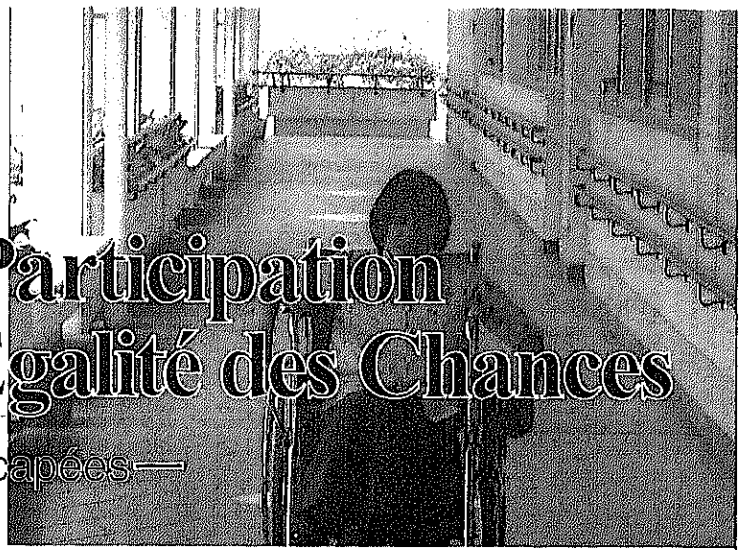
La JICA favorise par ailleurs résolument les liens avec les autres donateurs (pays et organismes donateurs) qui s'efforcent d'introduire la coopération technique à distance dans divers domaines : interconnexion des réseaux, partage des installations, mise au point conjointe des contenus, études et recherches conjointes sur les méthodes de coopération à distance.



Téléconférence au Centre international de Tokyo pour les participants à un stage en groupe

Promotion de la Participation Sociale et de l'Égalité des Chances

— Soutien aux Personnes Handicapées —



Centre national de réadaptation pour les handicapés (Indonésie)

Action dans la Région Asie-Pacifique

On estime que la région Asie-Pacifique compte 300 millions de personnes handicapées (10 % de la population) et l'on suppose que la plupart ont peu de chances de s'intégrer à la société, car elles n'ont pas accès à l'éducation, ni à l'emploi, ni aux services essentiels. Pour lutter contre cette situation, les Nations unies ont déclaré la Décennie des personnes handicapées (1983-1992) puis la Décennie Asie-Pacifique des personnes handicapées (1993-2002). Les 12 États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont par ailleurs promulgué un programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. Pays cosignataire, le Japon se doit de jouer un rôle moteur sur le plan de la coopération internationale en apportant son soutien aux handicapés. La JICA a donc mené durant l'exercice 1998 une étude de formulation de projets sur la lutte pour le bien-être des handicapés de Thaïlande et d'Indonésie.

Dans ce cadre, le gouvernement thaïlandais a demandé en octobre 2000 au gouvernement japonais une coopération technique de projet-type, afin de promouvoir la participation sociale et l'égalité des chances pour les personnes handicapées physiques de la région Asie-Pacifique, en s'appuyant sur l'autonomisation des intéressés.

En se fondant sur trois études lancées en 2001, la JICA a organisé des ateliers de travail axés sur les personnes handicapées et favorisé dans le même temps des consultations avec les institutions du gouvernement thaïlandais et des nations voisines, des organisations non gouvernementales (ONG) et des agences internationales. L'objectif du projet résultant de ces consultations était de « promouvoir l'autonomisation des personnes handicapées et une société sans barrières dans les pays en développement (PED) de la région Asie-Pacifique ». Des actions spécifiques fondées sur les trois idées ci-après ont alors été lancées en août 2002.

1) Développement des ressources humaines

Autonomie dans la vie quotidienne des handicapés, gestion et renforcement des organisations de handicapés, activités communautaires pour la réadaptation, environnement sans barrières/non invalidant, etc.

2) Appui en matière d'information

Recueil d'informations dans le domaine des handicaps, récepteur de recherche de personnes, diffusion d'informations par listes de distribution, etc.

3) Mise en réseau et coordination des organismes connexes

La construction d'un centre grâce à la coopération financière non remboursable est par ailleurs prévue. Les grandes lignes de ce projet sont exposées ci-après :

- Pour la première fois, les handicapés ont été à l'initiative de toutes les phases du projet : identification, planification, gestion et évaluation. C'est un projet pour handicapés réalisé par des handicapés.
- Constituées de personnes handicapées dans chaque pays, les ONG assurent les fonctions de comité de soutien au Japon et de structures partenaires en Thaïlande.
- Ce projet est une initiative à l'échelle régionale pour les personnes handicapées de la région Asie-Pacifique.

Activités dans le Domaine des Soins Médicaux

Soutien Organisationnel et Systémique : Projet de Réadaptation des Handicapés Physiques au Chili

Au Chili, il est essentiel de renforcer le système d'aide sociale pour les handicapés physiques et les efforts portent essentiellement sur le soutien aux déshérités. L'Instituto Nacional de Rehabilitación Pedro Aguirre Cerda (INRPAC) est le seul hôpital de réadaptation pour jeunes enfants chiliens handicapés. La coopération technique fournie par la JICA doit permettre d'augmenter sa capacité d'accueil au plan national et de rationaliser ses activités au niveau des soins médicaux et de l'administration. L'aide apportée poursuit plusieurs objectifs : développement d'un système d'information médicale, extension du programme de réadaptation médicale, promotion de la recherche médicale, et enfin, amélioration des techniques de réadaptation et des qualifications techniques du personnel.

■ Soutien à l'Éducation

Projet de Formation de Professionnels de la Réadaptation en Chine

Suite au rapide développement économique et à l'augmentation du nombre d'installations industrielles et de véhicules, les accidents du travail et de la circulation ont considérablement augmenté en Chine. Le pays compte 60 millions de handicapés physiques et souffre par conséquent d'un grave déficit en ressources humaines spécialisées. Aussi, la JICA, en collaboration avec le Centre chinois de recherche sur la réadaptation, s'efforce-t-elle d'amener le niveau de formation des écoles techniques à celui d'une quatrième année d'enseignement universitaire conforme aux normes internationales. L'assistance, qui intervient à différents stades – développement et réforme des programmes, formation de professeurs, formation pédagogique, gestion de l'éducation, élaboration des matériels pédagogiques – devrait permettre de former des professionnels de l'enseignement des techniques de réadaptation hautement qualifiés. Le centre devrait par ailleurs bientôt abriter la première université de Chine, avec un cycle d'études universitaires d'ergothérapie et de physiothérapie également de niveau international.

■ Développement Humain :

Projet de Lutte contre la Lèpre et de Services de Santé de Base au Myanmar

Le Myanmar figure parmi les cinq pays comptant le plus grand nombre de lépreux au monde. L'aide fournie par la JICA a pour objectifs d'éliminer la lèpre, d'améliorer la réadaptation des lépreux et de renforcer la lutte contre les maladies infectieuses et les services de santé de base, plus particulièrement en relation avec la lèpre. Parallèlement au développement des ressources humaines, avec notamment



Conseils en chirurgie réparatrice dans le cadre du projet de lutte contre la lèpre (Myanmar)

la formation de médecins, d'infirmières, de physiothérapeutes et de prothésistes, les activités en cours concernent principalement la prévention des invalidités simples ou aggravées. L'aide vise également l'amélioration des techniques de traitement et de l'environnement de réadaptation.

■ Activités des Volontaires Japonais pour la Coopération à l'Étranger (JOCV)

Le premier envoi de JOCV dans le cadre de l'aide aux handicapés est intervenu en 1975. Aujourd'hui, ils sont 130 à conduire diverses activités dans le monde.

■ Activité à l'Échelle Régionale au Mexique

La population du Mexique s'élève à environ 98 millions d'habitants, parmi lesquels on compte 7 % de handicapés. Les handicapés mentaux n'étant pas comptabilisés, on suppose que le nombre total de handicapés est nettement plus important.

Le Mexique n'a que peu d'expérience dans le domaine de l'éducation des handicapés. Les écoles qui les accueillent manquent de professeurs et il n'existe pas d'instituts de formation pour les professionnels qui pourraient les instruire.

L'éducation des enfants débiles légers et des handicapés physiques est totalement assurée par les USAER (Unidad de Servicios de Apoyo a la Educación Regular), écoles ordinaires affectées à l'éducation des enfants handicapés. Les enfants qui ont des difficultés à suivre dans les USAER fréquentent les CAM (Centro de Atención Múltiple). Dans ces établissements spécialisés pour enfants à handicaps multiples, ils reçoivent un enseignement qui leur permet ensuite d'entrer dans un USAER. Disposant de deux enseignants par classe, les CAM accueillent les enfants atteints à des degrés divers de déficience auditive, de troubles de l'élocution ou de handicaps physiques.

Situé dans la ville de Huichapan (partie ouest de l'État



Physiothérapeute prodiguant des conseils dans le cadre d'un programme de formation pour des professionnels de la réadaptation (Chine)

de Hidalgo), le Centre d'éducation pour l'intégration dans la société accueille des déficients visuels. Actuellement dirigé par un couple, cette ONG devrait bientôt accéder au statut de CAM. Le centre accueille 30 enfants de 1 à 18 ans atteints de handicaps divers : aliénation mentale, infirmité motrice cérébrale, problèmes auditifs, déficience visuelle et troubles de la parole.

Un JOCV formé aux soins infirmiers travaille dans ce centre. Lorsqu'il est entré en fonctions, les bâtiments, situés au beau milieu d'une grande plaine, n'avaient pas d'éclairage électrique. Depuis, les classes sont alimentées en électricité grâce à des apports d'aide financière non remboursable pour les petits projets locaux.

Le JOCV s'est efforcé d'améliorer l'enseignement en s'appuyant le plus possible sur l'expérience qu'il avait acquise au Japon. Ainsi, pour guider les enfants dans les cours d'expression orale, il a utilisé des mélodies à la guitare pour que la classe soit plus agréable.

D'autre part, il s'est lancé dans la confection de petits objets d'artisanat avec les jeunes handicapés. Pour cette activité, il a pris sur son temps libre, l'école restant ouverte deux jours par semaine seulement, à cause du manque de personnel. Un cours de couture a par ailleurs été ouvert en centre-ville et, avec l'aide de parents, les élèves ont vendu leurs réalisations.

Le JOCV a également décidé de rendre visite aux enfants qui n'ont pas d'endroit où aller et restent cloués

chez eux des journées entières. Et aujourd'hui, il prévoit d'augmenter le rythme de ses visites.

■ Aide aux Enfants Handicapés au Costa Rica

Petit pays d'Amérique Centrale, le Costa Rica mise beaucoup sur l'éducation. Après la guerre civile de 1946 en effet, l'armée a été interdite et toutes les dépenses qui lui étaient auparavant consacrées sont désormais dévolues à l'éducation.

En 1973 est apparue la première école pour jeunes handicapés physiques et mentaux. Aujourd'hui, le pays compte 23 établissements de ce type. Les écoles ordinaires s'efforcent par ailleurs d'aider les enfants handicapés par des programmes d'intégration.

Depuis que les premiers JOCV spécialistes de la physiothérapie ont été envoyés il y a 23 ans au Costa Rica, la JICA n'a cessé de détacher des volontaires pour l'aide aux handicapés. Ces dernières années, ils ont été envoyés dans les écoles : en 2000, deux physiothérapeutes ont été affectés dans chaque école pour enfants handicapés et un programme d'enseignement pour enfants handicapés fondé sur la physiothérapie a ainsi été mis en place. D'un autre côté toutefois, peu d'efforts sont accomplis pour l'amélioration des traitements pour enfants handicapés.

En juin 2002, le bureau de la JICA et des JOCV au Costa Rica et le Conseil national de réadaptation et d'éducation spécialisée ont patronné conjointement le séminaire sur

Sur le Terrain Aide aux Enfants Handicapés

Costa Rica Identification des Besoins par des Consultations Individuelles

JOCV

◆ Travailleur social en position difficile

L'unique école publique pour handicapés située dans la province de Cartago a été créée en 1975. Aujourd'hui, elle accueille 360 enfants handicapés physiques ou mentaux. Peu de travailleurs sociaux sont employés dans les écoles pour handicapés au Costa Rica. Aussi, le JOCV « travailleur social » envoyé dans ce pays se demandait ce qu'il pourrait faire. C'est alors qu'il fut présenté à une famille privée, non seulement de père, mais aussi de tout soutien, malgré des difficultés économiques évidentes. L'enfant étant handicapé mental, le volontaire comprit qu'il devait aider la famille à percevoir une aide publique, sous la forme d'une pension d'invalidité et d'une allocation. Alors

qu'il tentait d'en parler avec la mère de l'enfant, il s'aperçut qu'elle était aussi atteinte d'un léger handicap mental et qu'elle était par conséquent incapable de déposer une demande de pension. Aussi, il se rendit au dispensaire, avec la mère et l'enfant, afin de chercher le certificat médical nécessaire à la demande de pension.

◆ Demande de pension pour handicap

L'enfant ne répondant à aucune des questions du médecin qui l'interrogeait, ce dernier demanda à la mère : « Votre enfant est-il comme cela d'habitude ? ». La mère se contenta de répondre : « À la maison, il parle beaucoup. » Aussi, le médecin se dit : « Je vois, il est timide, c'est tout. » Et alors

même que celui-ci était prêt à inscrire « timide » sur le certificat médical, le JOCV intervint pour tenter d'expliquer le comportement de l'enfant à l'école. Révisant son diagnostic, le médecin reconnut que l'enfant était handicapé mental et la mère put enfin déposer une demande de pension.

Le JOCV se mit par la suite à proposer des consultations individuelles. Son action étant reconnue, le nombre de ses consultations a rapidement augmenté et il s'occupe aujourd'hui de 412 patients. Le système d'aide aux handicapés étant mal connu au Costa Rica, il a décidé de rédiger des brochures et de proposer des sessions d'orientation, afin de promouvoir ces aspects du régime de sécurité sociale.

(Secrétariat des JOCV)

le travail en équipe en tant que stratégie de réadaptation. Organisé et réalisé sous la conduite de JOCV, ce séminaire a permis d'aborder diverses questions liées à la réadaptation des handicapés. Plusieurs travailleurs sociaux sont tombés d'accord pour dire que le problème des enfants handicapés pouvait être réglé d'une manière rapide et efficace, à condition toutefois que les médecins posent les diagnostics appropriés et qu'ils prennent en compte le comportement de ces enfants à la maison comme à l'école, permettant ainsi

d'améliorer leur traitement.

L'aide aux enfants handicapés exige le concours de jardinières d'enfants, de médecins pour le diagnostic, de physiothérapeutes et d'ergothérapeutes, de travailleurs sociaux pour affiner les traitements et une bonne communication entre tous ces acteurs. Le séminaire s'est traduit par une entente renforcée entre les professionnels intervenant au niveau national. L'appui aux enfants handicapés du Costa Rica est donc entré dans une nouvelle phase.



Une JOCV montre comment soulager les douleurs lombaires grâce à l'acupuncture (Costa Rica).

Chapitre 2

Aperçu de l'APD Japonaise et des Programmes de la JICA

L'APD et la JICA

Types d'APD

■ Qu'est-ce que l'APD ?

Divers organismes et groupes, notamment des gouvernements ainsi que des institutions internationales, des organisations non gouvernementales (ONG) et des entreprises privées, apportent leur coopération en soutien au développement économique et social des pays en développement (PED) (voir la Figure 1-4). La fourniture de fonds et le transfert de technologie par des gouvernements aux PED constituent ce qui est appelé l' « aide publique au développement » (APD).

L'APD japonaise comprend trois sortes d'apports : 1) les dons bilatéraux, 2) les prêts bilatéraux et 3) les souscriptions et contributions financières à des organisations internationales (aide multilatérale*). Ces différents apports sont décrits ci-après.

■ Dons Bilatéraux

Les dons bilatéraux comprennent la coopération technique, par le transfert de technologie* à des PED, et la coopération financière non remboursable par l'octroi de financements sans obligation de remboursement.

1. Coopération Technique

La coopération technique a pour but d'assurer le transfert et la diffusion de technologie, de compétences et de savoir japonais aux PED afin de former les ressources humaines appelées à jouer un rôle clé dans le développement socioéconomique de leur pays. Elle contribue par ailleurs à renforcer et améliorer les techniques adaptées à la situation de chaque pays, tout en élevant son niveau technologique et en mettant en place de nouvelles organisations et institutions.

Plus précisément, la coopération technique comprend : (1) la formation technique des techniciens et administrateurs des PED, (2) l'envoi d'experts disposant de compé-



Un expert prodigue des conseils à une homologue chilienne.

tences et de connaissances spécialisées et de volontaires, (3) les études de développement, destinées à la formulation de plans d'aménagement urbain, rural et des transports et à l'exploitation des ressources et (4) le secours aux victimes de catastrophes et l'aide à la reconstruction.

2. Coopération Financière Non Remboursable

La coopération financière non remboursable repose sur l'octroi de fonds pour construire des établissements, scolaires ou hospitaliers ; fournir du matériel et des équipements pour l'enseignement, la formation et les soins médicaux ; et reconstruire après une catastrophe. Elle se divise en six catégories : 1) le fonds général 2) le fonds pour la pêche, 3) le fonds pour la culture, 4) le fonds d'aide en cas de catastrophe, 5) le fonds d'aide alimentaire* et 6) le fonds pour l'augmentation de la production alimentaire*.

La JICA supervise les études du plan de base* pour des projets de construction d'installations et de fourniture d'équipements réalisés dans le cadre de cinq catégories de coopération financière non remboursable : 1) le fonds général, 2) le fonds pour la pêche, 3) le fonds pour la culture, 4) le fonds d'aide alimentaire, et 5) le fonds pour l'augmentation de la production alimentaire. La JICA est également chargée d'effectuer des études, ainsi qu'un travail d'intermédiaire et de liaison.

■ Prêts Bilatéraux

Ces prêts servent à fournir des crédits pour le développement, à long terme et à faible taux. Il en existe de deux sortes : 1) les prêts d'APD accordés directement à un

gouvernement ou un organisme d'État d'un PED ; et 2) les financements et investissements du secteur privé - crédits accordés à des entreprises locales ou des sociétés japonaises exerçant des activités dans des PED.

Les prêts d'APD sont généralement appelés « prêts en yens ». Ces derniers ont longtemps été surtout des prêts-projets pour le développement de l'infrastructure* sociale et économique, telle que routes, barrages, systèmes de communication, développement rural, etc. Les prêts en nature destinés à soutenir la balance des paiements et les prêts pour le soutien intellectuel, l'éducation notamment, occupent depuis quelques années une place plus importante.

Contributions et Souscriptions à des Organisations Internationales (Aide Multilatérale)

La coopération multilatérale est une méthode d'aide indirecte par laquelle des fonds sont transmis à des organisations internationales.

Parmi les organisations internationales bénéficiant de tels apports figurent divers organismes liés aux Nations unies : Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) et Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF). D'autres souscriptions sont effectuées auprès

d'autres organisations internationales de financement du développement telles que la Banque mondiale, l'Association internationale de développement* (AID, appelée aussi « Deuxième Banque mondiale ») et la Banque asiatique de développement (BASD).

Budget et Mise en Œuvre

Répartition du Budget

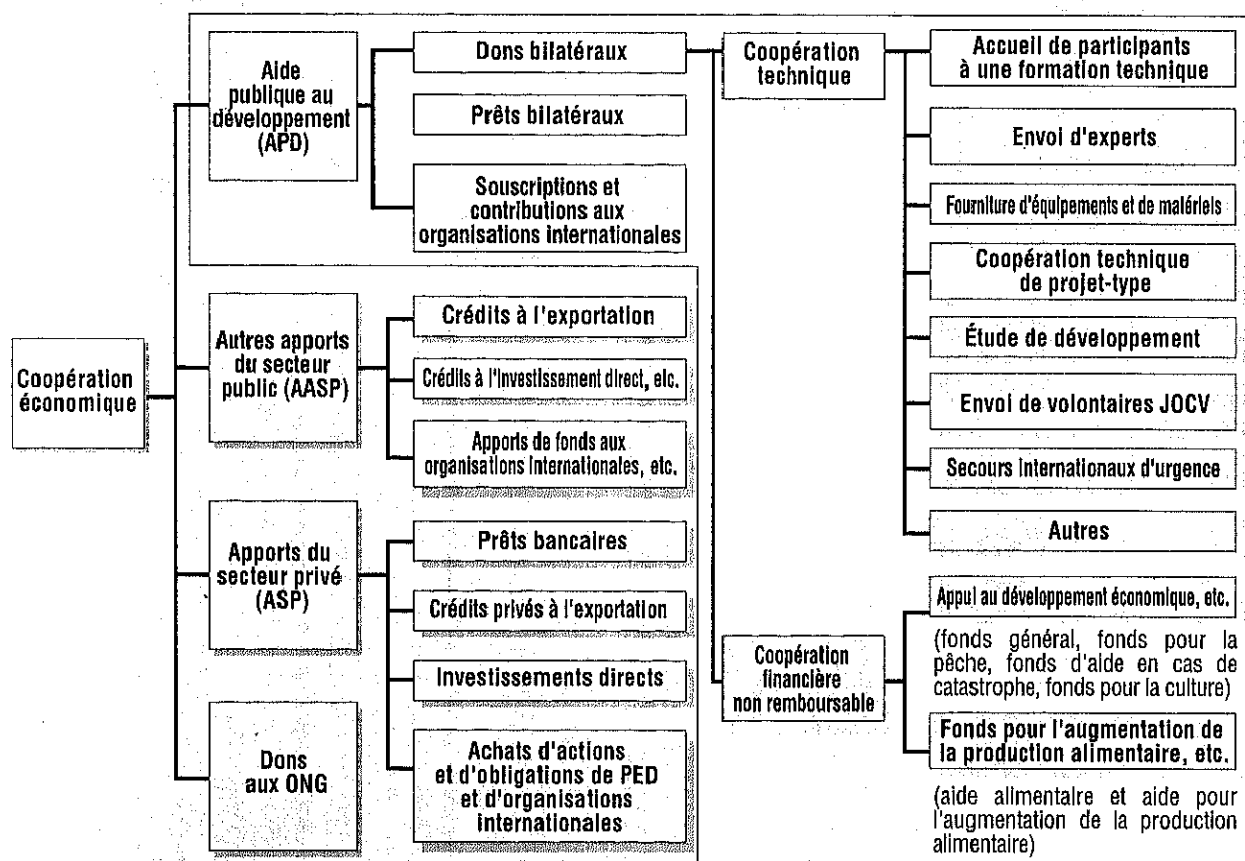
La répartition du budget de l'APD (compte général), calculé sur la base des classifications précédemment décrites, est indiquée dans le Tableau 1-5.

Le budget est affecté à treize entités différentes (Tableau 1-6).

Le ministère des Affaires étrangères, qui est la plus grande agence d'exécution de l'APD au Japon, reçoit la part la plus importante. Outre le budget de la coopération technique supervisé par la JICA, celle-ci englobe le budget de la coopération financière non remboursable et les contributions aux organisations affiliées aux Nations unies, telles que le PNUD.

Les dépenses pour l'accueil de stagiaires et diverses études menées à l'étranger (par des organisations apparentées) sont intégrées dans la part du ministère de l'Économie, du

Figure 1-4 Coopération économique et aide publique au développement



Commerce et de l'Industrie (METI). La JICA reçoit et met en œuvre une part du budget de l'APD administré par le METI pour la réalisation d'études.

Le ministère des Finances reçoit un budget pour le financement des prêts bilatéraux supervisés par la Banque japonaise de coopération internationale* (JBIC) et les contributions aux institutions financières internationales de développement telles que la Banque mondiale.

Autres Institutions Japonaises Fournissant des Apports d'APD

(Coopération Technique)

Outre la JICA, d'autres organisations entreprennent des activités financées par le budget de coopération technique du gouvernement japonais, dont la Fondation du Japon, le Centre japonais du commerce extérieur (JETRO), l'Association pour les stages techniques à l'étranger (AOTS) et la Corporation japonaise pour le développement outre-mer (JODC).

La Fondation du Japon est une institution d'État créée en 1972 pour développer la compréhension entre nations et promouvoir l'amitié à l'échelle internationale. Une part du budget qui lui est alloué pour la réalisation de projets provient du budget de l'APD géré par le ministère des Affaires étrangères. Les projets de la Fondation du Japon sont destinés à des pays industrialisés et en développement. Ceux intégrant des échanges culturels avec des PED ou axés sur l'enseignement du japonais et la diffusion de la culture japonaise relèvent essentiellement du budget de l'APD.

Le JETRO est un organisme d'État créé en juillet 1958 pour assurer la promotion des échanges commerciaux japonais. Depuis la fin des années 1960, il a beaucoup œuvré pour stimuler les importations en provenance des PED. Il a fait venir au Japon des responsables des politiques commerciales ainsi que des cadres d'entreprises privées de PED (exportant au Japon), appuyé la promotion de réformes économiques et encouragé les PED à exporter au Japon, et détaché ses propres experts dans des PED pour y faciliter la diffusion de la technologie appropriée. Le JETRO, qui a fusionné en juillet 1998 avec l'Institut des économies en développement (IDE), conduit actuellement une série d'études et de recherches fondamentales détaillées sur les conditions prévalant dans les PED et plus particulièrement leur situation économique.

L'AOTS est une fondation qui a été instituée en 1959 sous l'autorité du METI dans le but d'organiser des formations pour des employés d'entreprises privées étrangères.

La JODC, qui relève également du METI, est une fondation établie en février 1970 pour encourager le développement industriel dans les régions en développement afin de promouvoir les échanges commerciaux avec le Japon. Elle conduit des projets faisant intervenir l'envoi d'ingénieurs, d'experts en gestion et d'autres spécialistes japonais.

Tableau 1-5 Budget total de l'APD du gouvernement (compte général)
(unité : 100 millions de yens, %)

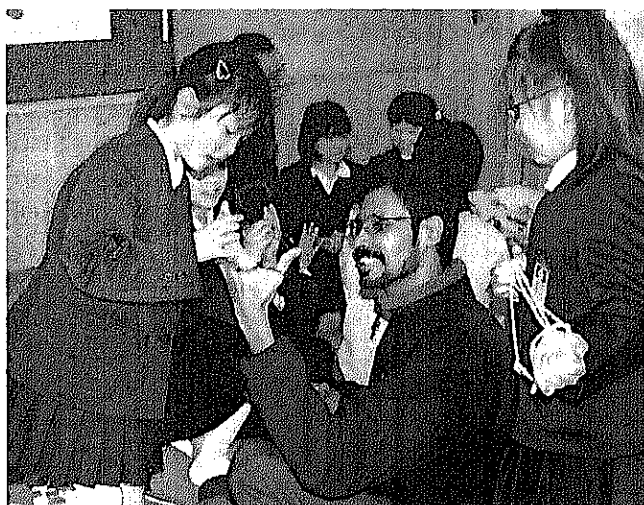
Type	Exercice 2001		Exercice 2002	
	Budget	Budget	Taux d'augmentation	
I. Dons	7 307	6 915		-5,4
1. Dons bilatéraux	5 985	5 736		-4,2
1) Aide au développement économique, etc.	2 054	2 086		1,6
2) Aide alimentaire, etc.	416	305		-26,6
3) Coopération technique	3 516	3 345		-4,8
(Affectation de fonds à la JICA)	(1 790)	(1 701)		-5
2. Contributions et souscriptions aux organisations internationales	1 322	1 180		-10,8
1) Agences des Nations unies, etc.	807	765		-5,2
2) Organisations internationales de financement du développement	515	415		-19,5
II. Prêts	2 845	2 191		-23
1) Banque japonaise de coopération internationale (JBIC)	2 845	2 191		-23
Total	10 152	9 106		-10,3

Remarque : les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composants.

Tableau 1-6 Évolution du budget de l'APD dans les ministères et organismes gouvernementaux (compte général)
(unité : 1 million de yens, %)

Ministère ou organisme	Exercice 2001		Exercice 2002	
	Budget	Budget	Taux d'augmentation	
Secrétariat du Cabinet	1 295	1 167		-9,9
Agence de la police nationale	111	92		-17
Agence des services financiers	177	133		-24,8
Ministère de la Gestion publique, de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications	1 070	988		-7,6
Ministère de la Justice	510	439		-14
Ministère des Affaires étrangères	556 503	538 498		-3,2
(Affectation de fonds à la JICA)	(179 040)	(170 055)		-5
Ministère des Finances	337 611	262 279		-22,3
Ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, de la Science et de la Technologie	49 324	47 836		-3
Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales	12 431	11 799		-5,1
Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche	6 963	6 217		-10,7
Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie	47 305	39 212		-17,1
Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Transports	1 433	1 272		-11,3
Ministère de l'Environnement	488	264		-45,9
Total	1 015 221	910 646		-10,3

Remarque : les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composants.



Un stagiaire en formation technique visite l'école primaire Teranishi à Hiroshima.

Les Rôles de la JICA et de l'APD

La JICA joue un rôle essentiel dans la coopération technique mise en œuvre par le gouvernement japonais.

Le budget de la coopération technique du Japon pour l'exercice 2002 a atteint 334,5 milliards de yens (voir le Tableau 1-7), qui représentent 36,7 % du total du budget de l'APD. La JICA gère 170,1 milliards de yens, soit 50,9 % du budget de la coopération technique.

La JICA se distingue dans ses activités par la fourniture d'une aide « aux orientations clairement marquées » grâce aux activités des experts et des volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV). Les projets de la JICA constituent donc des éléments clés des contributions en ressources humaines à la communauté internationale attendues du Japon de nos jours.

Fin mars 2002, la JICA avait envoyé quelque 260 000 experts de la coopération technique, membres de missions d'étude, JOCV et volontaires seniors dans les PED.

De surcroît, elle avait contribué au développement de ressources humaines : 240 000 agents administratifs et techniques de ces pays avaient en effet été invités à participer à des stages au Japon ou dans les PED dans le cadre de la formation pour les pays tiers*.

Les projets de la JICA sont de plus étroitement associés aux prêts en yens de la JBIC. La JICA entreprend des études pour soutenir les plans nationaux de développement qui servent d'assise au renforcement des capacités nationales des PED et leur soumet les résultats obtenus dans des rapports. Des projets de construction d'infrastructures publiques, telles que des routes et des hôpitaux ou autres suggestions proposées dans ces rapports sont réalisés grâce à des prêts en yens.

En outre, si la coopération technique mise en œuvre par la JICA avait précédemment surtout été axée sur le « développement des ressources humaines », ces dernières années, elle concentre aussi ses efforts sur « l'établissement de politiques et le renforcement d'institutions » en vue de consolider les fondations des PED.

Dans ces domaines, la JICA met en œuvre des projets qui respectent les programmes de développement des différents PED et les politiques par pays du Japon. Ainsi, tout en assurant la promotion des études par pays afin de déterminer le type d'aide requis par les bénéficiaires, la JICA approfondit en diverses occasions le dialogue avec les autorités gouvernementales de ces pays pour s'assurer que la coopération apportée soit bien en adéquation avec la situation sur le terrain.

Tableau 1-7 Budget de l'APD japonaise et dépenses de coopération technique de la JICA (données du GAD)

	Budget de l'APD pour l'exercice 2002 (compte général)	Année civile 2001				
		Dépenses	Personnes concernées			
			Participants à une formation technique	Experts et membres de missions d'étude	Volontaires JOCV	Étudiants étrangers
Ensemble de l'APD japonaise	910,6 milliards de yens	9 704 millions de dollars (1 179,0 milliards de yens)	/	/	/	/
Coopération technique du Japon	334,5 milliards de yens	2 811 millions de dollars (341,5 milliards de yens)	34 584	18 310	4 355	77 209
Coopération technique assurée par la JICA	170,1 milliards de yens	1 370 millions de dollars (166,5 milliards de yens)	16 929	15 317	3 998	0
Proportion de la coopération technique gérée par la JICA	50,9 %	48,7 %	49 %	83,7 %	91,8 %	0 %

Remarques : 1. Chiffres pour l'Europe centrale et orientale compris.

2. Les débours de coopération technique de la JICA comprennent ceux qui correspondent aux fonds confiés en fiducie par le METI.

3. Les valeurs pour les résultats de 2001 sont provisoires.

La Charte de l'Aide Publique au Développement et la JICA

La Charte de l'aide publique au développement a été approuvée par le Cabinet le 30 juin 1992. Elle a pour objectif de préciser le fondement ainsi que les principes de cette aide, afin de créer les conditions propices à une mise en œuvre plus efficace et plus rigoureuse, avec l'appui du public japonais et étranger.

Cette Charte définit trois notions fondamentales pour la réalisation des programmes d'aide.

- 1) Les principes humanitaires : pays industrialisé, le Japon ne peut fermer les yeux sur la faim et la pauvreté qui sévissent dans les PED ;
- 2) La reconnaissance de l'interdépendance : stabilité politique et développement économique dans les PED sont indispensables pour assurer paix et prospérité au Japon et dans le reste du monde ;

- 3) La défense de l'environnement : cet enjeu concerne l'humanité toute entière et doit être abordé conjointement par les pays développés et en développement.

Dans cette perspective, le Japon fournit aux PED une aide contribuant à leur « auto-développement ».

La Charte prévoit également les grands principes suivants pour la mise en œuvre de l'aide :

- 1) Développement et protection de l'environnement doivent être menés de pair ;
- 2) Tout détournement de l'APD à des fins militaires ou pour une exacerbation des conflits internationaux doit être évité ;
- 3) L'évolution des dépenses militaires des pays bénéficiaires, la mise au point et la fabrication par eux d'armes de destruction massive et de missiles, ainsi que les importations et exportations d'armements, doivent être attentivement surveillées ;

Tableau 1-8 L'APD japonaise en 2001 (par type d'aide)

Type d'aide	Apports fournis	En millions de dollars		En centaines de millions de yens		Part en %	
		Montant	Evolution depuis l'année précédente (%)	Montant	Evolution depuis l'année précédente (%)	APD totale	APD bilatérale
Coopération financière non remboursable (Europe centrale et orientale et pays émanicipés exclus)		1 840,87	-12,7	2 236,66	-1,6	19	25,4
		1 938,68	-12,4	2 234,00	-1,3	19	25,3
Coopération technique (Europe centrale et orientale et pays émanicipés exclus)		2 810,98	-24,1	3 415,34	-14,5	29	38,7
		2 708,05	-24,3	3 290,28	-14,7	28	37,3
Total (Europe centrale et orientale et pays émanicipés exclus)		4 651,85	-20	5 651,99	-9,8	47,9	64,1
		4 546,73	-19,9	5 524,28	-9,8	47	62,6
Prêts aux gouvernements, etc. (Décaissement) (Recouvrement) (Europe centrale et orientale et pays émanicipés exclus)		2 602,64	-32	3 162,21	-23,3	26,8	35,9
		(5 536,29) (2 933,65)	(-19,7) (-4,3)	(6 726,60) (3 564,39)	(-9,5) (7,8)	(57,1) (30,2)	(76,3) (40,4)
	2 716,08	-33,6	3 300,04	-25,2	28,1	37,4	
Total (Europe centrale et orientale et pays émanicipés exclus)		7 254,49	-24,7	8 814,20	-15,2	74,8	100
		7 262,82	-25,6	8 824,32	-16,2	75	100
Souscriptions et contributions aux organisations Internationales (BERD exclus)		2 449,06	-35,2	2 975,61	-27	25,2	
		2 415,02	-35,4	2 934,25	-27,2	25	
Total (Europe centrale et orientale, pays émanicipés et BERD Inklus) (Europe centrale et orientale, pays émanicipés et BERD exclus)		9 703,55	-27,7	11 789,81	-18,5	100	
		9 677,83	-28,4	11 758,56	-19,3	100	
PNB (chiffres provisoires)	(en milliards de dollars, en milliards de yens)	4 213,13	-12,4	5 118,95,30	-1,2		
% du PNB		0,23		0,23			
	(Europe centrale et orientale, pays émanicipés et BERD Inklus)	0,23		0,23			
	(Europe centrale et orientale, pays émanicipés et BERD exclus)						

Remarques : 1. Taux de conversion défini par le CAD pour 2001 : 1 dollar = 121,50 yens (dépréciation de 13,70 yens par rapport au dollar de 2000)

2. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composants.

3. BERD : Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Elle aide les pays de l'ancienne Union soviétique et de l'Europe centrale et orientale à effectuer la transition vers une économie de marché.

4. Pays et régions émanicipés* de l'aide : Brunei, Chypre, Corée du Sud, Émirats arabes unis, Hongkong, Israël, Koweït, Libye, Macao, Qatar, Singapour.

4) Les progrès réalisés par les PED dans la voie de la démocratisation, de la mise en place d'une économie de marché ainsi que du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales doivent faire l'objet d'un suivi attentif.

Parmi les autres cibles prioritaires de l'APD japonaise figurent les enjeux de portée mondiale*, l'aide liée aux besoins essentiels de l'être humain* et l'aide d'urgence, le développement des ressources humaines, ainsi que la recherche et d'autres formes de coopération* pour l'amélioration et la diffusion de technologie, le développement de l'infrastructure*, les efforts d'ajustement structurel* et la résolution des problèmes liés à l'accumulation de la dette.

Abandonner la Quantité et Mettre l'Accent sur la Qualité

Réalisations en Matière d'APD

Le montant total de l'APD japonaise en 2001 s'est élevé à 9,67783 milliards de dollars (hors Europe centrale et orientale), ce qui fait du Japon le deuxième bailleur de fonds* au monde (voir le Tableau 1-9). Cela représente 18,8 % du montant total de l'APD fournie par les 22 États membres du Comité d'aide au développement (CAD) en 2001, montant qui s'élevait à 51,35400 milliards de dollars. Néanmoins, la proportion du PNB japonais alloué à l'APD étant de 0,23 %, dans un classement fondé sur ce critère le Japon est 18^e au sein du CAD.

L'élément de libéralité* et le ratio don/APD, considérés comme deux des principaux indices de la qualité de l'aide, demeurent faibles dans le cas du Japon par rapport à l'ensemble du CAD, et des progrès sont attendus.

La JICA estime que l'amélioration du ratio don/APD



Formation technique pour les femmes au Bangladesh



Atelier sur la gestion du cycle du projet (PCM) organisé dans le cadre de la coopération triangulaire au Nicaragua

du Japon passe avant tout par l'intensification des dons bilatéraux, autrement dit l'augmentation de la coopération technique.

Travaux Futurs

Une restructuration des ministères et agences gouvernementales est intervenue au Japon en janvier 2001, et les organismes spéciaux du gouvernement, dont la JICA, ont été soumis à des examens. En outre, le contexte relatif à la fourniture d'APD est plus rigoureux que jamais suite aux réformes administratives et fiscales, notamment les réductions des dépenses publiques. Dans ces conditions, même les principes de base de l'APD et son système d'exécution sont en cours de révision.

Le gouvernement japonais a établi en août 1998 une « politique à moyen terme pour l'APD » afin de déterminer l'orientation générale de l'APD japonaise pour les cinq prochaines années. Ce document de politique a été élaboré pour remplacer les « objectifs à moyen terme pour l'APD » publiés à cinq reprises depuis 1978. Sa principale caractéristique est de ne préciser aucun objectif en termes d'APD globale contrairement à l'usage par le passé. Il aborde les enjeux de portée mondiale et insiste plus particulièrement sur l'appui intellectuel*, notamment le développement des ressources humaines, l'établissement de politiques et le renforcement d'institutions.

Le texte souligne par ailleurs combien il est important de s'efforcer de gagner la compréhension et le soutien du public japonais en rendant les opérations d'aide plus efficaces et en communiquant plus d'informations. Au milieu des bouleversements actuels sur le plan de l'économie, des finances publiques et de l'environnement de l'aide, il est de plus en plus urgent de revoir la politique d'APD japonaise, jusqu'ici axée sur l'idée d'une augmentation graduelle des dépenses en matière d'aide. Nous devons abandonner la quantité et mettre l'accent sur la qualité de l'APD.